

Preuve du respect des conditions d'agrément

pour les audits prévus par les lois sur les marchés financiers

Veillez tenir compte des explications figurant à la dernière page.

Concerne : premier agrément

Données de l'auditeur responsable

N° ASR: _____

Prénom Nom : _____

Données de la société d'audit

N° ASR: _____

Société / Nom : _____

I. Expérience professionnelle

1. Indications concernant la période d'acquisition de l'expérience professionnelle.

Date du	Date au	Nombre de mois
Total de mois		

2. Le cas échéant, explication pour la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger :

II. Heures d'audit

Veillez indiquer les heures d'audit fournies en relation avec les années civiles correspondantes. Dans le tableau suivant, complétez l'année civile en cours [Y] ainsi que les années civiles précédentes [Y-1, Y-2, Y-3, Y-4, Y-5, Y-6].

Domaine de surveillance	Nombre d'heures d'audit							
	Année civile en cours	Y -1	Y -2	Y -3	Y -4	Y -5	Y -6	Précédemment
Année:								
LB, LBVM, FIMF et LLG (art. 11d, al. 1, let. b, OSRev)								
art. 1b LB (FinTech) (art. 11d^{bis}, al. 1, let. b, OSRev)								
LSA (art. 11e, al. 1, let. b, OSRev)								
LPCC (art. 11f, al. 1, let. b, OSRev)								

Toutes les heures d'audit énumérées ci-dessus doivent être justifiées par des éléments de preuves pertinents (par exemple, des extraits du système de saisie des temps).

III. Formation continue durant l'année précédant le dépôt de la demande

Heures de formation continue dans le domaine de surveillance correspondant selon [art. 11h OSRev](#). Prière d'indiquer le nombre d'heures effectués dans les 12 mois précédant le dépôt de la demande.

Domaine de surveillance	Nombre d'heures de formation continue dans les 12 derniers mois
LB, LBVM, FIMF et LLG (art. 11d, al. 1, let. c, OSRev)	
art. 1b LB (FinTech) (art. 11d^{bis}, al. 1, let. c, OSRev)	
LSA (art. 11e, al. 1, let. c, OSRev)	
LPCC (art. 11f, al. 1, let. c, OSRev)	

Toutes les heures de formation continue énumérées doivent être justifiées par des éléments de preuve pertinents (attestation de présence, programme du cours et documents du cours [par ex. Handouts, diapositives de présentation]).

Pour la société d'audit

Personne/s habilitée/s à signer selon inscription au RC, sauf l'auditeur responsable concerné

Lieu / Date :

Signature 1 :

Prénom Nom

Lieu / Date :

Signature 2 :

Prénom Nom

Explications relatives au formulaire

Généralités

Il y a lieu de remplir et de signer en bonne et due forme un formulaire par employeur ou société d'audit.

Période d'acquisition de l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle n'est pas limitée dans le temps. L'expérience professionnelle doit représenter en moyenne au moins 50% d'un poste à plein temps pour la fourniture de prestations en matière de révision selon [art. 2, let. a, LSR](#). Pour les rapports de travail en cours, il faut introduire la date du jour (sans antidater). En cas d'interruption supérieure à trois mois, prière d'inscrire les dates séparément.

Ev. explication pour la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger

Il y a lieu de présenter clairement les raisons pour lesquelles l'expérience professionnelle acquise à l'étranger est considérée comme comparable au sens de [l'art. 2, let. a, LSR](#).

Heures d'audit

Les heures d'audit ne sont créditées qu'à partir du début de la formation pour l'agrément de base ([art. 4 al. 4 LSR](#)). Sont réputées heures d'audit toutes les activités d'audit effectuées en vertu des lois sur les marchés financiers ([art. 1, al. 1, LFINMA](#)), de la planification au rapport. Les heures d'audit effectuées dans le cadre de la révision interne (que la révision interne ait été externalisée ou non) ne sont pas prises en compte. Il en va de même pour les heures d'audit effectuées à l'étranger.

Formation continue

Les heures de formation continue doivent être effectuées dans l'année précédant le dépôt de la demande d'agrément.

Nombre d'heures minimal requis

cf. [FAQ](#)